

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-107/PR/MENSUR accordant le changement de nom de l'Académie Arabe pour les Sciences Financières, et Bancaires.

n° 2022-107/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

28 août 2022

Numéro JO

n° 16 du 31/08/2022

Date du numéro

31 août 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi n°151/AN/06/6ème L modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien

VU la Loi n°162/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VU l'Agrément administratif n°01/2016/CAB/MENSUR du 11/08/2016 relatif à l'autorisation d'ouverture de l'Académie Arabe pour les Sciences Financières et Bancaires

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021 -106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Courrier de l'AASFB du 29/05/2022

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Juin 2022.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'établissement d'enseignement supérieur privé autorisé sous le nom de Académie Arabe pour les Sciences Financières et Bancaires est renommé Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires (AASAFB).

Article 2

Le présent Arrêté enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMÄÏL OMAR GUELLEH